

Économies : Le gouvernement veut supprimer un tiers des opérateurs de l'État !

Le 27 avril, la ministre des Comptes publics a annoncé la suppression d'un tiers des agences et opérateurs de l'État. Jugeant indispensable l'ouverture d'une discussion sur le sujet, la CFDT Fonctions publiques déplore que la réflexion gouvernementale soit guidée par la seule boussole budgétaire.

« L'État [...] va faire du ménage dans notre organisation, parce que les Français le demandent, [...] en supprimant ou en fusionnant un tiers des agences et opérateurs de l'État. » Les propos de la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, ne laissent que peu de place au doute et à l'interprétation quant à l'ambition du gouvernement de poursuivre sa politique d'austérité budgétaire et de réduction de la dépense publique. Ils ont surtout créé la « panique » et « l'inquiétude » chez les 180 000 agents potentiellement concernés, selon les termes de Mylène Jacquot, la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques.

Derrière l'« organisation » pointée par la ministre, on retrouve plus de 800 opérateurs et agences de l'État, des institutions ou des instances aux profils aussi divers que variés, avec des personnels aux statuts également variés (fonctionnaires, contractuels, de droit privé...). Parmi eux, 55 000 personnels travaillent à France Travail, 33 000 au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), 5 000 à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), 12 000 à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), 2 600 au Centre d'études et d'expertise sur les risques,

l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), ou encore 1 400 à l'Agence de la transition écologique (Ademe) et 1 000 à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Autant d'institutions pour lesquelles il faudrait une réflexion au cas par cas.

Des négociations sont indispensables

« *Le gouvernement prend le problème à l'envers, une nouvelle fois, regrette Mylène Jacquot. La suppression, la fusion, voire la réinternalisation de certaines agences n'est pas problématique en soi, si elles sont accompagnées d'une réflexion stratégique et si les agents publics concernés bénéficient d'un accompagnement de qualité.* »

Amélie de Montchalin, qui espère « 2 à 3 milliards d'euros d'économie à la clé », précisera sa démarche à la mi-mai, à l'occasion d'une audition au Sénat. « *Vous avez des gens qui partent à la retraite, vous avez des gens que vous pouvez mettre ensemble, on a plein de moyens sans faire dans la casse sociale.* » La CFDT Fonctions publiques, de son côté, exige que les restructurations soient accompagnées de négociations de proximité obligatoires. Les impacts sur les conditions de travail, les rémunérations, les mobilités ou encore les besoins de formation devront être abordés.

Source : Article initialement publié par *Syndicalisme Hebdo*

La forêt passe du ministère de l'Agriculture à celui de la Transition Écologique

Deux articles récents viennent d'être consacrés au rattachement des forêts au ministère de la transition écologique : un [article du Monde](#) et un [article d'Acteurs Publics](#), tous les deux du 8 janvier 2025. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ces deux textes.

Synthèse :

C'est un changement historique et surprenant, ... pour la première fois depuis 1881, la forêt, historiquement gérée par le ministère de l'Agriculture, passe sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dans le gouvernement de François Bayrou. La ministre Agnès Pannier-Runacher prend donc en charge ce portefeuille, mettant fin à une tradition de près d'un siècle et demi. Ce transfert symbolise une évolution majeure dans la manière dont la politique forestière est perçue et gérée en France.

Dans l'ensemble, cette réforme est bien accueillie par les ONG environnementales. L'association Canopée et d'autres organisations de protection de la nature voient cette transition comme un signal positif. La forêt est de plus en plus affectée par le changement climatique, notamment par une augmentation de la mortalité des arbres et une réduction de leur capacité à absorber le carbone. La nouvelle tutelle pourrait mieux intégrer ces enjeux environnementaux et promouvoir des politiques de préservation et d'adaptation.

En revanche, la filière bois reste silencieuse face à cette annonce, ce qui pourrait traduire un malaise ou une

incompréhension. Certains acteurs, comme le **Syndicat des énergies renouvelables**, s'inquiètent d'une éventuelle restriction des usages du bois à des fins énergétiques, tandis que le Centre national de la propriété forestière (CNPF) redoute une complexification administrative.

Plusieurs experts, dont Arnaud Sergent, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), déplorent l'absence de préparation et de concertation avant cette réforme. L'inquiétude porte sur la coordination entre les différents ministères et la capacité de la Transition écologique à imposer ses arbitrages. Certains craignent que ce changement ne résolve pas le problème de fond : l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des politiques publiques.

De fortes inquiétudes sont exprimées sur les ressources humaines et l'organisation administrative. En effet le transfert de la gestion de la forêt soulève également des préoccupations parmi les agents concernés. Beaucoup dénoncent un manque de communication et de clarté concernant les conséquences sur leurs statuts, rémunérations et conditions de travail. Certains craignent une dégradation de leur régime indemnitaire, traditionnellement plus avantageux au sein du ministère de l'Agriculture. Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents (RIFSEEP) ainsi que le CIA – l'une de ses composantes – sont en effet plus favorables au ministère de l'Agriculture. Certains redoutent aussi des difficultés accrues pour les mutations si les postes liés à la forêt passent entièrement sous la gestion de la Transition écologique.

Le ministère de l'Agriculture (MASA) tente de rassurer en affirmant que les modalités de gestion seront mises en place en lien étroit avec le ministère de la Transition écologique, afin d'assurer un fonctionnement fluide pour les agents et les structures concernées. De son côté, le ministère de la

Transition écologique (MTE) précise que bien que les agents forestiers ne changent pas de ministère, le secrétariat général du ministère de l'Agriculture continuera de piloter les aspects liés aux rémunérations, aux primes et à la mutuelle. De plus, la tutelle de l'Office national des forêts (ONF) restera sous la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), mais sera exercée pour le compte d'Agnès Pannier-Runacher. Cependant, des incertitudes demeurent, notamment sur le positionnement administratif des services forestiers dans la nouvelle organisation.

D'après les premiers éléments que la CFDT a pu recueillir, il n'y aura pas de transfert d'agents et par conséquent aucun changement du contexte RH (rémunération, rifseep,...) des agents qui travaillent sur les sujets forêt-bois. La gestion transversale et RH des agents restent assurés par le MASA. C'est donc principalement l'organisation qui change avec une définition de la politique forêt et bois par le MTE en concertation avec le MASA . Ensuite, une déclinaison métier de la politique forêt-bois par la DGPE et une mise en œuvre de la politique en région définie par la DGPE, comme c'est déjà le cas actuellement. Enfin, le MASA reste tutelle des opérateurs forestiers puisque la compétence métier reste du ressort du MASA.

Si ce rattachement traduit une volonté de replacer la forêt au cœur des politiques environnementales, il pose plusieurs questions : la Transition écologique pourra-t-elle mieux gérer la forêt que l'Agriculture ? Comment concilier les enjeux écologiques et économiques ? Cette réforme s'inscrit-elle dans une vision à long terme ou risque-t-elle d'être remise en question en cas de changement politique ?

Ce débat reste ouvert et sa mise en œuvre effective sera déterminante pour juger de son impact réel sur la gestion forestière en France.

Les décrets d'attribution ministériels devraient ne pas tarder à être publiés. Ils définiront noir sur blanc dans les prochains jours les modalités de cette modification de périmètre et les compétences en matière de politiques publiques forestières.

La CFDT (UFETAM et Spagri) vont suivre avec vigilance l'évolution de ce dossier notamment sur le volet ressources humaines.

Source :CFDT-UFETAM – sur la base d'un article publié le 8 janvier 2025

▪ Pour aller plus loin :

Le jour de publication de cet article de synthèse par la CFDT-UFETAM était aussi celui de la publication du décret n°2025-29 du 8 janvier 2025 attribuant la mission « forêt » entre le MASA et le MTE.

[joe_20250109_0007_0040](#)

**Première réunion d'échange
avec Julien Denormandie,
nouveau ministre de
l'Agriculture et de**

l'Alimentation

Le 22 juillet, 15 jours après sa nomination, Julien Denormandie a organisé une première réunion d'échange avec les représentants des personnels.

CTM (27 septembre 2019) : le ministre présente le budget 2020 et les réorganisations à venir

Le ministre de l'Agriculture a présenté au CTM les principales orientations du projet de loi de finances (PLF) pour le ministère de l'Agriculture.

CTM du 27 septembre 2019 : déclaration CFDT

Déclaration de la CFDT écrite à l'occasion du CTM budgétaire du 27 septembre 2019.

Le nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a rencontré les représentants du personnel

En ouverture du CTM du 6 juillet 2017, la CFDT a interpellé Stéphane Travert sur la direction qu'il souhaite donner au MAA, et les moyens pour y parvenir.

CTM exceptionnel relatif à la situation de l'ONF (31 janvier 2017)

La dégradation du dialogue social à l'ONF n'est plus acceptable, compte rendu intersyndical.

Comité technique ministériel (15 décembre 2016)

Retour sur les principaux sujets récurrents de cette année 2016, en CTM, CHSCTM et GT associés, portant sur le mal-être

grandissant des agents du MAAF.